FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Tétrachloroéthylène

N° de produit 9360, 9465

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Tétrachloroéthylène
Formule chimique:	C2Cl4
Numéro d´identification UE	602-028-00-4
N° CAS	127-18-4
N°CE	204-825-9
N° d'enregistrement REACH	01-2119475329-28-0008

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé		
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Dangers pour L'environnement		
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Tétrachloroéthylène



Mention d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de risque:
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Prévention:
P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391: Recueillir le produit répandu.

Stockage:
P405: Garder sous clef.

Evacuation:
P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Tétrachloroéthylène	50 - <100%	127-18-4	204-825-9	01-2119475329-28-0008	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la Peau: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire: Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune information disponible.
Traitement:	Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et / ou toxiques.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucuns connus.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.
6.4 Référence à d'autres sections:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures. Conserver séparément des comburants, des bases et des substances chimiques alimentaires

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Tétrachloroéthylène	STEL	40 ppm	275 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (02 2017)
	TWA	20 ppm	138 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (02 2017)
	STEL	40 ppm	275 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	TWA	20 ppm	138 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	VME	20 ppm	138 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)
	VLE	40 ppm	275 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Tétrachloroéthylène (Trichloréthanol: Moment de prélèvement: Avant le dernier poste de la semaine de travail.)	0,4 mg/l (Sang)	EU BLV/BGV (2014)
	(Air exhalé final)	EU BLV/BGV (2014)
Tétrachloroéthylène (perchloréthylène: Moment de prélèvement: Avant le dernier poste de la semaine de travail.)	1 mg/l (Sang)	FR IBE (1997)
Tétrachloroéthylène (Acide trichloroacétique: Moment de prélèvement: En fin de semaine.)	7 mg/l (Urine)	FR IBE (1997)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Tétrachloroéthylène	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 34,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés		Systémique, à court terme; 275 mg/m3	Neurotoxicité
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 1,3 mg/kg bw/day	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 138 mg/m3	Toxicité à doses répétées
		Dermal	Systémique, à long terme; 39,4 mg/kg bw/day	Toxicité à doses répétées
	Population générale		Systémique, à long terme; 23 mg/kg bw/day	Toxicité à doses répétées
		Inhalation	Systémique, à court terme; 138 mg/m3	Neurotoxicité
	Employés	yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale		effet local;	Aucun danger identifié

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Tétrachloroéthylène	Sédiments (eau douce)	0,903 mg/kg
	Aquatique (eau de mer)	0,005 mg/l
	Station d'épuration	11,2 mg/l
	Aquatique (eau douce)	0,051 mg/l
	Terre	0,01 mg/kg
	Sédiments (eau de mer)	0,09 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches, ainsi qu'un masque intégral.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Gants de protection chimique

Autres: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Non applicable
Point de congélation:	-22 - -19 °C
Point d'ébullition:	121 - 121,4 °C
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	1,9 kPa (20 °C) 2,47 - 2,5 kPa (25 °C) 58,5 kPa (100 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	5,7 Air=1
Densité:	1,62 g/ml (20 °C)
Densité relative:	1,62 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	0,15 g/l (25 °C)
Solubilité (autre):	chloroforme: Miscible éther: Miscible alcool: Miscible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	3,40
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	165,83 g/mol (C_2Cl_4)
Teneur en COV:	Directive 2004/42/CE: 1.000 g/l ~100 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à Éviter: Chaleur. Lumière. Humidité Contact avec des matières incompatibles.

10.5 Matières Incompatibles: Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux: La décomposition thermique peut dégager des oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Phosgène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la Peau: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Contact oculaire: Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Ingestion: Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion
Produit: LD 50 (Rat): 3.005 - 3.835 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: Aucune information disponible.

Inhalation
Produit: LC 50 (Rat, 8 h): 5000 ppm

Toxicité à dose répétée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:
Produit: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucun composant mutagène identifié

In vivo
Produit: Aucun composant mutagène identifié

Cancérogénicité
Produit: Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucuns connus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucuns connus.

Risque d'Aspiration
Produit: Non classé

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Tétrachloroéthylène
LC 50 (Perche-soleil bleue, 96 h): 11 - 15 mg/l
LC 50 (Inland silverside (Menidia beryllina), 96 h): 27,3 - 28,9 mg/l
EC 50 (Truite arc-en-ciel, 96 h): 4,68 - 5 mg/l
LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 13,4 - 23,8 mg/l
LC 50 (Flagfish (Jordanella floridae), 96 h): 8,4 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Tétrachloroéthylène
EC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 6,1 - 22 mg/l
LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 7,7 - 18 mg/l
EC 50 (Paratanytarsus dissimilis, 48 h): 28,7 - 33 mg/l
EC 50 (Elminius modestus, 48 h): 3,5 mg/l

Toxicité chronique

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Tétrachloroéthylène
NOAEL (Jordanella floridae, 28 d): 2,34 mg/l
NOAEL (Jordanella floridae, 10 d): 1,99 mg/l
LOAEL (Poecilia sphenops, 60 d): 1,6 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Tétrachloroéthylène
NOAEL (Daphnia magna, 28 d): 0,51 - 1,11 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Tétrachloroéthylène	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Ne se dégrade pas rapidement.
Substance(s) spécifiée(s)	
Tétrachloroéthylène	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Tétrachloroéthylène	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Ce produit n'est pas bioaccumulable.
Substance(s) spécifiée(s)	
Tétrachloroéthylène	Algae (Heterosigma akashiwo), Facteur de Bioconcentration (BCF): 312 Bluegill (Lepomis macrochirus), Facteur de Bioconcentration (BCF): 49 Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 25,8 - 77,1

12.4 Mobilité dans le Sol:	Aucune information disponible.
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	
Tétrachloroéthylène	Aucune information disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Indisponible.
Tétrachloroéthylène	Aucune information disponible.
12.6 Autres Effets Néfastes:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.7 Informations supplémentaires:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1897
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	TÉTRACHLORÉTHYLÈNE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
N° de danger (ADR):	60
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1897
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	TÉTRACHLORÉTHYLÈNE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1897
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	TETRACHLOROETHYLENE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
N° d'urgence:	F-A, S-A
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1897
14.2 Nom de transport complet:	Tetrachloroethylene
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	6.1
Étiquettes:	6.1
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Tétrachloroéthylène	127-18-4	100%

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Tétrachloroéthylène	127-18-4	100%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Tétrachloroéthylène	127-18-4	100%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les

risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Tétrachloroéthylène	127-18-4	100%

Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Contient: Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT — PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB — vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Les sources d'informations utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité contiennent un ou plusieurs parmi les résultats suivants, provenant d'études toxicologiques effectuées en interne ou par les fournisseurs, de même que des informations provenant du Réseau de données toxicologiques (TOXNET), de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de dossiers sur les substances, de monographies de l'IARC (CIRC), du programme national d'études toxicologiques des États-Unis, de l'agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies associées, d'autres fabricants élaborant des fiches de données de sécurité et le cas échéant, d'autres sources.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H351 — Susceptible de provoquer le cancer.
H411 — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 02.12.2020
FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.